

COMMUNE DE VERNIER

PROPOSITION DE MOTION

Au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Plan utilisation des sols au village

Le village de Vernier est le cœur historique de notre commune et est protégé par un plan de site comme tel. Mais, à l'image de la plupart des centres historiques, il subit une érosion de ses commerces au profit des supermarchés et autres centres commerciaux. La difficulté pour ces petits commerçants étant le risque de se retrouver isolés. Ainsi la proximité d'autres magasins et activités est vitale pour leur attractivité et la conservation de surfaces commerciales accessibles par les chandals depuis la rue est une nécessité.

Bien sûr, la rue du Village n'a jamais été une rue proprement commerciale au sens urbain du terme, pas même une zone d'activités artisanales. Une grande partie du village était il y a un demi-siècle principalement agricole. Mais les activités agricoles ont pratiquement disparu et on constate que d'anciennes arcades existantes sont vides ou inactives depuis plusieurs années.

Lentement, les arcades des commerces accessibles depuis la rue disparaissent donc au profit de bureaux ou de logements. Créant un effet boule de neige, moins il y a de commerces, moins la rue devient attractive pour d'autres installations de commerces.

De plus, la privatisation des espaces ouverts sur la rue au moyen de murs, haies ou d'autres fermetures physiques, est une autre conséquence fâcheuse, incompatible avec un esprit villageois que la protection du site vise à conserver.

Cette motion n'est pas une remise en question de ce qui a déjà disparu, mais une préoccupation pour ce qui reste. Elle voudrait favoriser la vitalité de ce centre historique en introduisant un Plan d'utilisation des sols (PUS) et protéger ainsi ce qui reste à protéger comme affectation du bâti commercial des rez-de-chaussée de la rue du Village. De même, il serait souhaitable de s'assurer que des commerces puissent s'épanouir, répondant aux besoins de première nécessité des habitants (en particulier des commerces d'alimentation, de détail, pharmacies, cafés, restaurants, tea-rooms), et que les arcades existantes restent accessibles au commerce local.

Pour cela, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 introduire un PUS (Plan d'utilisation des sols) sur la rue du Village pour conserver son attractivité commerciale et villageoise ;
- 2 organiser les modalités de ce règlement.

Johan Martens, Céline Forney

Vernier le 9 juin 2023